## Table des matières

<b>Partie 1</b> Saisir la Cour constitutionnelle	7
1	
Saisir la Cour constitutionnelle	
d'un recours en annulation	9
Jean-Thierry Debry	
Référendaire à la Cour constitutionnelle	
Collaborateur scientifique de l'U.Lg.	
SECTION 1	
Le contenu de la requête	. 12
A. L'objet du recours en annulation	. 12
B. L'identification du requérant	. 17
C. L'exposé des faits et moyens	. 23
1 L'intérêt à demander l'annulation de la loi	24

2. Les moyens	7
D. La signature	4
E. La date 30	6
F. D'éventuelles demandes incidentes	5
G. Un inventaire des pièces	0
SECTION 2	
La langue de la requête	1
SECTION 3	
Les documents joints à la requête	4
A. Une copie de la loi qui fait l'objet du recours	5
B. Une preuve de la décision d'intenter le recours	5
C. Une copie des statuts du requérant	7
D. D'éventuelles autres pièces	8
SECTION 4	
La remise de la requête dans les délais	9
2	
Saisir la Cour constitutionnelle	
d'une demande de suspension	5
Joëlle Sautois	
Avocate	
Suppléante pour le cours de contentieux constitutionnel et assistante en droit constitutionnel à l'U.L.B.	
Introduction 56	6
SECTION 1	
Éléments essentiels de la procédure 57	7
A. La demande 5	7
1. Premières caractéristiques	7
2. La demande de suspension fondée sur l'article 20, 1°,	1
de la loi spéciale du 6 janvier 1989	
b) Le risque de préjudice grave et difficilement réparable	

## Table des matières

			c) La balance des intérêts	4
		3.	La demande de suspension fondée sur l'article 20, 2°, de la loi spéciale du 6 janvier 1989	′5
	В.	$L^{i}$	'audience	
	C.	$L^{i}$	'arrêt et ses effets – l'étendue de la suspension	60
			poursuite de la procédure en annulation	
SF	CTIC	ON	2	
			uise de conclusion – Pense-bête 8	3
			3	
			Saisir la Cour constitutionnelle	
			d'une question préjudicielle 8	5
			Bernadette Renauld	
			Référendaire à la Cour constitutionnelle Maître de conférences à l'U.C.LMons	
SE	CTIC	ON	1	
	Αι	л с	ommencement était un doute 8	6
	A.	L	ı juridiction 8	36
	В.	L	1 norme contrôlée	;7
	C.	Le	es normes de référence	0
	D.	$L^{i}$	Obligation de poser la question	19
SE	CTIC	ON	2	
	Et	m	ême peut-être plusieurs doutes	15
	Α.	M	Iultiplicité et concurrence de normes de référence	5
	В.	Pı	iorité d'un contrôle sur l'autre	17
	C.	Le	es spécificités de l'ordre juridique de l'Union européenne	9
SE	CTIC	ON	3	
	Le	e do	oute est communiqué à la Cour11	4
	Α.		a formulation de la question, la relation entre la juridiction a quo le juge constitutionnel	.4
	В.		a procédure préjudicielle devant la Cour	

C.	La nature du contrôle exercé par la Cour	126
SECTI	ION 4	
La	a Cour lève le doute	128
Α.	Les réponses de la Cour	128
В.	Le cas particulier des lacunes	131
C.	Le maintien des effets de la disposition invalidée	134
SECTI	ION 5	
Et	t la vie judiciaire reprend son cours	136
Α.	. La réception de l'arrêt de réponse par le juge a quo	
	et par les autres juridictions	136
В.	La réouverture du délai pour introduire un recours en annulation	141
	Partie 2	
	Saisir le juge de l'Union	143
	Caroline Naômé	
Latera	Référendaire à la Cour de justice de l'Union européenne	1 1 1
шио	oduction	144
SECTI		
	teraction entre le recours devant le juge national les recours devant la C.J.U.E.	1/15
	Compétences de la C.J.U.E. et du juge national	
	Le contrôle du droit de l'Union	
C.	La jurisprudence TWD Textilwerke Deggendorf	
	<ol> <li>La modification des conditions du recours en annulation</li> <li>Le développement du droit de l'Union en matière pénale</li> </ol>	
_	L'avis 1/09	
		149
E.	L'adhésion à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (C.E.D.H.)	150
F.	Contrôle de validité de la norme de l'U.E. préalable au contrôle de constitutionnalité de la norme nationale de mise en œuvre	

## Table des matières

SECTI	ION 2	
A	ctualité en matière de recours en annulation 1	53
A.	. Conditions de recevabilité	53
В.	L'application ratione temporis des nouvelles conditions de recevabilité 1	53
C.	Les premières interprétations de l'article 263, 4 <sup>e</sup> alinéa, T.F.U.E	54
D.	. Auteur de l'acte attaqué 1	56
E.	Gel des fonds – Inscription sur une liste de terroristes	57
F.	Concurrence – Aides accordées par les États	57
G	. Contestation des astreintes dues après un arrêt de manquement 1	58
	ION 3 ctualité en matière de renvoi préjudiciel	<b>E</b> 0
	• •	
Α.	Situation à la Cour en ce qui concerne les demandes préjudicielles	59
В.	Traité de Lisbonne : les modifications des textes donnant compétence	
	à la Cour	
	1. Les dispositions transitoires relatives à l'article 35 du T.U.E	
	2. La disparition de l'article 68 du T.C.E	
	3. Le droit transitoire	62
C.	Les conditions de la compétence de la Cour selon l'article 267 du T.F.U.E	63
	1. La notion de « juridiction » « d'un État membre »	63
	2. L'applicabilité <i>ratione temporis</i> du droit de l'Union aux faits du litige au principal	65
	3. Le défaut de pertinence de la question – la situation purement interne 1	
	4. L'absence de nécessité de la réponse à la question	
	5. L'interprétation de la charte des droits fondamentaux	
D	Les droits et les obligations des juridictions nationales	
D.		
	1. Le droit de poser une question	/4
	2. L'obligation, pour les juridictions dont les décisions ne sont pas susceptibles d'un recours juridictionnel de droit interne, de poser une question	77
E.	Le contrôle du droit ou de l'application du droit d'un autre État membre 1	
	11	

	F.	L'appel de la décision de renvoi	180
	G.	Les propositions de modifications du statut de la Cour de justice	
		de l'U.E	183
	Н.	La refonte du règlement de procédure	183
	l.	La procédure accélérée et la procédure préjudicielle d'urgence	186
Co	onc	lusion	192